#### SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

#### Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Formant quorum sous la présidence de madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

### 2015-09-154 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture
  - 1.1 Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux:
  - 3.1 Séance ordinaire du 3 août 2015.
- 4. 1<sup>ère</sup> période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
  - 5.1 Soumission appel d'offres asphalte rues Cardinal et des Patriotes.
- 6. Information au conseil et correspondance
  - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'août 2015.
- 7. Rapports des comités
  - 7.1 Finances Subventions:
    - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
    - 7.1.2 Dépôt du rapport financier au 31 août 2015.
  - 7.2 Autres comités:
    - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Résolutions à adopter:
    - 8.1.1 Renouvellement du bail local du bureau de poste:
    - 8.1.2 Acceptation de la grille tarifaire pour l'année 2015 Transport du Bonheur;
    - 8.1.3 Achat d'un photocopieur pour l'hôtel de ville;
    - 8.1.4 Demande monsieur Jean-Guy Larouche;
    - 8.1.5 Certificat de conformité de la traverse de motoneiges.

#### 9. Adoption des règlements

- 9.1 Adoption du deuxième projet de règlement de zonage numéro 603 modifiant le Règlement de zonage numéro 436 grille d'usage.
- 9.2 Modification au règlement de zonage numéro 596A.

#### 10. Avis de motion à donner

Aucun.

#### 11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

## 12. 2ième période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

#### 13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : lundi le 5 octobre 2015 19 h 30.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

#### 2015-09-155 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36). (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur René Guillemette** concernant la véracité d'un projet d'élargissement du chemin Spring et d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route 112.

#### **Monsieur Jacques Nadeau:**

- Mentionne que l'on devrait refaire l'excavation au début de la rue Chénier avant de faire le pavage d'asphalte;
- Mentionne que l'installation des boîtes postale sur le chemin Galipeau n'est pas une bonne idée à cause qu'il y a beaucoup de circulation.

#### **Monsieur Raymond Dyke:**

- Concernant la date de réfection du ponceau sur le chemin Pageau ;
- Mentionne que la lumière à l'intersection du chemin Pageau et de la route 112 est mal située;
- Mentionne que le service de vidange des fosses septiques, il y a une mauvaise communication avec les citoyens.

#### Madame Maryse Labonté :

• Concernant les travaux pour la construction des terrains de tennis ;

• Demande si la tenue de registre est pour ou contre la demande d'un référendum.

Monsieur Ronald Mackey concernant l'achat d'un terrain pour le garage municipal alors que l'on a déjà un terrain aux étangs aérés.

FIN DE LA 1<sup>IÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 05.

5.1

# 2015-09-156 SOUMISSION APPEL D'OFFRES – ASPHALTE DES RUES CARDINAL ET DES PATRIOTES :

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons été en appel d'offres sur invitation pour le pavage d'asphalte des rues Cardinal et des Patriotes :

### **CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu 6 soumissions :

-	Pavage Estrie Beauce	60 322.80 \$ plus taxes
-	Sintra	64 808.95 \$ plus taxes
-	Eurovia Québec Construction	63 111.72 \$ plus taxes
-	Pavage St-François	73 059.70 \$ plus taxes
-	Pavage Dujour	85 282.71 \$ plus taxes
-	Pavage Lavallée & Leblanc	101 700.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Pavage Estrie Beauce au montant de 60 322.80 \$ plus taxes considérant qu'elle est la plus basse, qu'elle est conforme aux devis.

Poste budgétaire: 03-310-00-038

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE:**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'août 2015 et en fait la lecture.

7.1.

#### 2015-09-157 COMPTES À PAYER :

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 août 2015 au montant de **131,486.74** \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER:**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier en date du 31 août 2015.

7.2.1

#### **RAPPORTS DES COMITÉS:**

#### Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
  - Le changement de la répartition du Pacte rural, donc Ascot Corner recevra 24 507 \$ au lieu de 21 000 \$;

- Le marécage des Scotts, c'est la MRC qui paiera les dépenses sauf l'entretien;
- L'aéroport, une conférence de presse aura lieu le 21 septembre pour le projet Alerte;
- Une rencontre avec Hydro-Québec au sujet des sommes allouées aux municipalités, celles-ci sont affectées par le projet de la nouvelle ligne de distribution;
- Le schéma de couverture de risque déposé en septembre 2015 ;
- Le rapport en provenance de la SQ.

#### **Madame Diane Talbot:**

- Donne de l'information concernant :
  - Une réunion de l'O.M.H. le 8 septembre et informe les citoyens qu'à compter de janvier 2017, il y aura une fusion entre les O.M.H. de Sherbrooke et Ascot Corner.

#### Monsieur Éric Mageau:

- Donne de l'information concernant :
  - Les travaux de pavage des rues Cardinal et des Patriotes qui seront faits d'ici le 18 septembre;
  - Les travaux de pavage pour chemin Biron se feront cet automne, une rencontre est prévue avec les citoyens concernés le 14 septembre à 18 h 30 à l'hôtel de ville;
  - Le chemin Galipeau et différents travaux, ponceaux à refaire et travaux d'excavation ;
  - Suite à une rencontre avec le MTQ, une lumière (jaune) au coin du chemin Paul et route 112 qui sera installée d'ici deux mois;
  - Des statistiques demandés des accidents de la route 112.

#### Monsieur René Rivard:

- o Donne de l'information concernant :
  - L'inauguration du terrain de tennis dimanche le 13 septembre à 11 h 30 ·
  - La tombée du journal communautaire jeudi le 10 septembre ;
  - La distribution faite de la programmation des loisirs pour l'automne 2015;
  - La consultation des citoyens dans le cadre du programme MADA samedi le 12 septembre prochain.

#### **Madame France Martel:**

- o Donne de l'information concernant :
  - Deux projets de lotissement qui seront déposés dans les prochaines semaines :
  - 17 nouvelles résidences pour une évaluation de 4,000 000 \$;
  - Une rencontre prévue le 14 septembre prochain avec les propriétaires de Esso et Subway au sujet de la problématique des entrées et sorties de ces deux commerces.

#### Monsieur Donald Lachance:

- o Donne de l'information concernant :
  - La prochaine rencontre de la Régie incendie au début octobre 2015;
  - Samedi le 12 septembre prochain, il y aura une journée portes ouvertes de 11 h 00 à 15 h 00;
  - Une demande qu'une lettre de remerciement soit envoyée à monsieur Jean-Yves Pilotte.

#### **Monsieur Stanley Boucher:**

- O Donne de l'information concernant :
  - Une demande d'aide financière qui sera déposé au ministère au sujet du dossier pour l'augmentation de la capacité des étangs aérés. Nous attendons une réponse avant de conclure le dossier.
  - Le dossier du prolongement des réseaux sur la Route 112 suit son cours, les travaux sont prévus pour novembre 2015.

8.1.1

#### 2015-09-158 RENOUVELLEMENT DU BAIL - LOCAL DU BUREAU DE POSTE :

**CONSIDÉRANT QUE** le bail est à renouveler depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 et celui-ci était d'une durée de cinq ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau bail serait pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2020, avec une augmentation annuelle de 1.5%;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler le bail pour une autre période de cinq ans selon les modalités inscrites au bail et que monsieur Daniel St-Onge soit mandaté pour signer celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

## 2015-09-159 ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR L'ANNÉE 2015 – TRANSPORT DU BONHEUR:

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution 2015 pour le Transport du Bonheur d'East Angus est de 7,867 \$ basée sur une contribution des municipalités avec la population de l'année 2014 soit 3150 et 50 unités de transport;

**CONSIDÉRANT QUE** la grille tarifaire des usagers proposée est selon l'article 48.41 de la loi sur les transports, chapitre T-12;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la contribution financière au Transport du Bonheur d'East Angus au montant de 7,867.00 \$ et la grille tarifaire des usagers proposée selon la loi sur les transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

#### 2015-09-160 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'HÔTEL DE VILLE :

**CONSIDÉRANT QUE** le photocopieur actuel à l'hôtel de ville a été acheté en 2007 et que le coût pour les copies et le service est environ 2700 \$ par année;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'un nouveau photocopieur, le coût des copies et le service serait environ de 1700 \$ par année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'achat d'un nouveau photocopieur « Konica Minolta Bizhub modèle C364e couleur » au montant de 7 150.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-999 – Fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

#### 2015-09-161 DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-GUY LAROUCHE:

**CONSIDÉRANT QUE** depuis mars 2014, les inspecteurs municipaux ont travaillés sur le dossier pour la construction d'une rue sur le lot 3 104 812 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un cours d'eau traverse le lot 3 104 812 et qu'après consultation avec le ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires municipales et la MRC du Haut-Saint-François, il est impossible de construire une rue sur le lot en question à cause des distances entre la rue et le cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 22 de la section IV, de la Loi sur la qualité de l'environnement définie la procédure pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la section I donne des exemples qui peuvent être soustraits à l'application de l'article 22, mais à l'article 1, 3<sup>ième</sup> alinéa, il est mentionné qu'il faut tenir compte de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (chapitre Q-2, r.35);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner est dans l'obligation de refuser de modifier sa règlementation et de demander à la MRC de modifier le schéma car la construction d'une rue à moins de 75 mètres d'un cours est à l'encontre des règlements, des lois et des politiques des ministères concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

#### 2015-09-162 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA TRAVERSE DE MOTONEIGES :

**CONSIDÉRANT QUE** par les années passées, la traverse de motoneiges située à l'intérieur de la municipalité « Chemin Galipeau, près du ruisseau Dorman » a toujours été conforme et qu'il n'y a eu aucune modification à la traverse et à nos règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner au Club de motoneige Harfang de l'Estrie inc., le certificat de conformité pour la traverse de motoneiges « Chemin Galipeau, près du ruisseau Dorman » pour la saison 2015-2016 mais demande qu'une attention particulière soit portée à l'entretien du chemin Galipeau concernant la neige qui provient de la traverse des motoneiges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.

#### 2015-09-163

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 603 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 – GRILLE D'USAGE :

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le deuxième projet de règlement de zonage numéro 603 modifiant le règlement de zonage numéro 436 – grille d'usage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

#### 2015-09-164 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 596A MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement de zonage numéro 596A modifiant le règlement de zonage numéro 436.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

### 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement). Procédure à suivre afin de poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

#### **Monsieur Jacques Gourde:**

- Concernant l'endroit des deux développements sur le chemin Galipeau ;
- Le fournisseur numéro 1450, est-ce nouveau?

#### Monsieur Jacques Nadeau:

- Propose qu'une demande soit envoyée à la SQ afin de réduire la facture pour les années 2015 et 2016 considérant qu'il y a moins de service que normalement:
- Informe qu'il y a une subvention d'Hydro-Québec qui existe pour la conversion des lumières de rues.

#### Madame Maryse Labonté :

- Remarque que le journal communautaire s'est beaucoup amélioré ;
- Demande de l'information additionnelle sur le projet de terre-plein sur la route 112:
- Concernant le suivi des travaux de registre sur l'amiante.

#### **Madame Pierrette Hardy:**

- Concernant la possibilité d'avoir du gravier sur le chemin Desruisseaux ;
- Quels sont les projets communautaires pour le pacte rural.

#### FIN DE LA 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 21.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE : 2015-09-165

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard QUE la séance ordinaire soit levée à 21 h 21.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire: Lundi le 5 octobre 2015 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE	NATHALIE BRESSE, MAIRESSE
DIR. GÉN. ET SECRTRÉS.	